

Note aux Parents

Conformité avec P.L.107-110, Section 1111 (h) (6) (A)

A : Tous les Parents d'Enfants des Campus à Titre 1

De : District Scolaire Indépendant d'Abilene (AISD)

Date : 21 Août 2019

Objet : Note aux Parents sur la Qualification des Enseignants

En tant que parent d'un étudiant d'AISD sur le campus Titre 1, vous avez le droit de connaître les qualifications professionnelles des Enseignants de classe de votre enfant, et la Loi Fédérale exige la Commission Scolaire de vous fournir l'attestation du principal et/ ou cette information en temps opportun si vous le demandez. Plus précisément, vous avez le droit de demander les informations suivantes sur chacun des enseignants de votre enfant.

- Si l'enseignant possède des qualifications de l'Etat et les critères requis pour le niveau et les sujets qu'il enseigne.
- Si l'enseignant enseigne sous un état d'urgence ou statut provisoire en raison des circonstances particulières.
- La spécialité du collège de l'enseignant, si l'enseignant a des diplômes supérieurs, le domaine de son diplôme ou certificat.
- Si les paraprofessionnels fournissent des services à l'enfant et, le cas échéant, leurs qualifications.

Si vous ne souhaitez pas recevoir ces informations, veuillez contacter le principal du campus.